

# Directive des modalités d'attribution des ECTS en SePS (branches spécifiques)

*En complément des descriptifs de cours IS-Academia*

## **Agrès**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

1. Préparation d'une séquence d'échauffement
2. Réussite du test théorique

Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives

3. Réussite de l'examen de groupe

Par groupes de 8 à 12 étudiant-e-s, présentation d'une prestation gymnique. Un document explicatif est disponible sur la plateforme Moodle. La note de groupe représente  $\frac{1}{4}$  de la note globale AGRES et doit être suffisante pour être validée. Elle reste au 100<sup>ème</sup> pour le calcul de la note globale.

4. Réussite de l'examen technique

- Sol, anneaux, sauts, barre fixe, barre parallèle : selon descriptif disponible sur la plateforme Moodle (début du semestre de printemps).
- Un seul engin peut être sanctionné par une note inférieure à 4.
- Une note  $\leq 3$  est synonyme d'échec à l'examen.
- La moyenne finale doit être de 4.

## **Athlétisme I**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

1. Réussite du test théorique ( $\frac{1}{4}$  de la note)
2. Réussite de l'examen technique

L'examen technique compte pour  $\frac{3}{4}$  de la note et une seule insuffisance est acceptée. Une moyenne minimum de 4 entre les 3 démonstrations techniques doit être réalisée.

## **Athlétisme II**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

1. Course d'endurance / étape du BCN Tour, selon règlement
2. Concours multiple selon barème et descriptif

## **Basketball**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

### 1. Réussite du test théorique

Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives

### 2. Réussite de l'examen technique

- a. Un parcours technique (passes-dribbles-changements de directions)
- b. Le tir en foulée à gauche et à droite
- c. Le tir en force à gauche et à droite
- d. Le shoot en 3 étapes (lancer franc / shoot après passe / shoot après dribble)
- e. Un parcours de rapidité
- f. La vision dans le jeu

## **Danse**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

### 1. Réussite de l'examen technique

- a. Technique échauffement
- b. Technique dissociation de ceinture et marche en musique
- c. Chorégraphie et interprétation

## **Fitness et performance**

Cours théorique avec partie pratique soumise au 80 % de présence obligatoire.

### 1. Réussite de l'examen partie « fitness »

Examen pratique (env. 15 minutes). Consiste en une présentation d'une partie d'entraînement en musique à son groupe de collègues. Correspond à la note de la partie « fitness ».

### 2. Réussite de l'examen partie « performance »

Examen écrit 1 h 30

Note  $\geq 4$  dans les deux parties. En cas d'échec d'une des deux parties, seule celle-ci doit être repassée.

## **Football**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

### 1. Réussite du test théorique

Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives.

2. Réussite de l'examen technique

- a. Exécuter une suite d'exercices de conduite du ballon.
- b. Jongler jusqu'à 50 (g/d)
- c. « jeu »

Attention ! Une note insuffisante au parcours ou au jonglage, ne peut être compensée par la note « jeu ». Une note insuffisante au parcours ne peut être compensée que par la partie jonglage et inversement.

## Hockey sur glace

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

1. Réussite du test théorique

Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives.

2. Réussite de l'examen technique

- a. Parcours technique (avant, arrière, changements de directions, slalom, avec et sans puck)
- b. Performance chronométrique dans le parcours technique (a)
- c. Test patinage « Papillon » (patinage avant et arrière avec transitions rapides)
- d. Test patinage « Carrousel » (patinage croisé avec « stop and go »).

## Jeux scolaires

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

La règle des deux absences s'applique, compte tenu du fait que seul le suivi de cours détermine la validation.

En cas de blessure (certificat médical), l'étudiant-e peut suivre 3 séances sans participation active. Au-delà, l'étudiant-e est comptabilisé-e « absent-e ».

En cas de non-respect des conditions qui figurent ci-dessus, la direction du cours se réserve le droit de ne pas valider le cours.

Pas de note, mention « réussi » ou « échec ».

## MRM (Mouvement rythme, motricité)

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

1. Réussite de l'examen de groupe. Les modalités sont disponibles sur la plateforme Moodle.

## Natation

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire une participation active aux cours.

### 1. Réussite de l'examen technique

- a. Démonstration technique sur 3 styles de nage imposés sur 3X50m.

Un seul style de nage peut être sanctionné par une note inférieure à 4.

- b. Natation Synchronisée

Porte sur les éléments imposés durant le semestre en natation. Il devra répondre aux exigences et aux aspects techniques règlementaires de cette discipline.

- c. Performance

Distance de 100 mètres libre notée selon barème fourni.

**Une seule des 3 partie peut être sanctionnée par une note inférieure à 4.**

## Patinage

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec une participation active aux cours.

### 1. Réussite de l'examen technique

Chorégraphie en musique avec éléments techniques imposés, sur 2/3 de la surface de la patinoire.

Durée environ 1'30" (min. 1'15")

## Plongeon

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec d'une manière générale une participation active aux cours.

### 1. Réussite de l'examen technique

- a. Prise d'élan suivi d'une chandelle avec contrôle de la réception dans l'eau
- b. Chute AV. / AR. ou encore, équilibre avec ½ rotation salto AV. (position A) à 3m. (\*)
- c. 2 Plongeurs de groupes différents dont au minimum un à 3m. (\*)

(\*) l'éléments peut être présenté une 2<sup>ème</sup> fois, si la note est insuffisante

## Sports de neige I

### 1. Séance d'information

Participation obligatoire à une séance de présentation de la discipline avec introduction à Jeunesse +Sport.

### 2. Cinq jours dans les Alpes

Participation à la semaine de cours dans son intégralité.

3. Réussite de l'examen technique  
Selon les prescriptions fournies.

## **Sports de neige II**

1. Cinq jours dans les Alpes  
Participation active à la semaine de cours dans son intégralité.
2. Réussite du test théorique  
Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives.
3. Examen technique  
Selon descriptif fourni.
4. Attestation de réussite de la seconde branche  
L'attestation est délivrée après visionnage de vidéos. Les modalités sont disponibles sur la plateforme Moodle.

## **Sports scolaires**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec d'une manière générale une participation active aux cours.

1. Réussite de l'examen écrit (1h)  
Il porte sur une seule discipline sportive. Le choix découle d'un tirage au sort la veille de l'examen.

## **Stage ou spécialisation**

### **« stage »**

#### *Domaines*

Fédérations sportives nationales et internationales ; clubs sportifs amateurs et professionnels ; industrie du sport ; manifestations régionales, nationales et internationales récurrentes ou ponctuelles ; santé-réhabilitation sportive. D'autres domaines peuvent être proposés à la direction du SePS.

#### *Inscription*

La procédure d'inscription est détaillée sous [www.unine.ch/seps](http://www.unine.ch/seps)  
Le projet peut être déposé en tout temps, lorsque les prérequis ont été acquis (RPM+4 semestres de cours effectués).

#### *Durée du stage*

Equivalent à 15 jours plein temps (120h). (Temps consacré à la rédaction du rapport de stage exclu)

### *Réussite du stage et attribution des ECTS*

La direction du SePS valide le stage sur présentation du rapport de stage et de l'attestation de suivi.

Seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée.

### *Dispositions spéciales*

Si le stage est interrompu pour juste motif, l'étudiant-e a la possibilité d'entreprendre un autre stage et de le valider dans son cursus, ou d'entreprendre une spécialisation. Si le stage ne peut pas être mené à son terme pour juste motif selon la proportion du stage effectué, la direction du SePS peut proposer des aménagements permettant sa validation.

Si l'interruption du stage est imputable à l'étudiant-e (comportement inadapté, incompétence, etc.) la direction du SePS peut prononcer un échec. Dans ce cas, un autre stage doit être entrepris.

### **« spécialisation »** (Formation sportive supérieure)

Tout projet de spécialisation doit au préalable avoir été validé par la direction du pilier SePS. La procédure est décrite sous [www.unine.ch/seps](http://www.unine.ch/seps)

### *Types de spécialisations et titres visés*

La direction du pilier SePS établit les types de formations supérieures reconnues. Les étudiant-e-s peuvent la choisir librement dans la liste qui figure ci-dessous:

- Experte, expert J+S
- Instructrice, instructeur de fédération sportive
- Entraîneuse, entraîneur national ou de fédération
- Instructrice, instructeur SSSA degré (degré 2 ou brevet fédéral)
- Professeure, professeur de tennis
- Graduation supérieure pour les arts martiaux (min. 1<sup>e</sup> dan)
- Instructrice, instructeur de plongée (Padi)
- Instructrice, instructeur de fitness (selon type)
- Aspirante, aspirant Guide de montagne ou guide de montagne
- Accompagnatrice, accompagnateur en montagne
- Arbitre (selon ligue et discipline)

Compte tenu du fait que certaines fédérations sportives délivrent plusieurs niveaux ou titres d'instructeurs-trices ou d'entraîneurs-euses, la direction du pilier SePS se réserve le droit de refuser certaines spécialisations si elle estime que leur niveau ou leur valeur est insuffisante.

La direction du pilier SePS peut autoriser d'autres formations équivalentes ne figurant pas dans la liste proposée.

Le projet peut être déposé en tout temps, dès lors que les prérequis ont été acquis (réussite de « Performances Motrices »).

### *Réussite du cours et attribution des ECTS*

Dès réception de la copie du diplôme, les ECTS sont attribués. La notification apparaît sur le relevé de notes au début de la session suivante.

Seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée.

### *Dispositions spéciales*

La spécialisation choisie ne doit pas excéder la durée maximale des études prévue par le Règlement d'Etudes et d'Examen (REE) de la Faculté de l'étudiant-e.

En cas de renoncement à la spécialisation pour raison médicale avérée, l'étudiant-e a la possibilité d'intégrer un stage. Dans ce cas, l'étudiant-e est désinscrit-e de IS-Academia, sans échec.

## **Volleyball**

RAPPEL : 80 % de présence obligatoire avec d'une manière générale une participation active aux cours.

### 1. Réussite du test théorique

Le test théorique n'est pas noté, seule la mention « réussi » ou « échec » est communiquée. Le test théorique doit être « réussi » pour pouvoir se présenter aux examens techniques. Il n'est pas soumis à un nombre limité de tentatives.

### 2. Réussite de l'examen technique

Maîtrise technique des fondamentaux du volleyball. L'étudiant-e devra démontrer une maîtrise technique suffisante dans les mouvements suivants : passe par le haut, manchette, attaque et service (haut et bas).

Neuchâtel, le 28 mai 2020